

BLUE PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 10 AVENUE RACHEL
75018 PARIS
985 066 372 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-sept décembre,

A dix-neuf heures,

Monsieur Ludovic BORDE,
demeurant 10 avenue Rachel 75018 PARIS,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la
Société BLUE PRODUCTION,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Refonte complète des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture du premier exercice social pour la fixer au 31 décembre 2024.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 10 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 10 - Exercice social

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2024."

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts et adopte article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts, qui demeureront annexés au présent procès-verbal et régiront désormais la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Ludovic BORDE

Signé par :

D5B6D947A53E480...